

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 1 / 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

huile de boîte automatique (ATF)
Numéro d'article: 14738, 29738, 194472

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG
Wilhelmstr. 47
58256 Ennepetal / ALLEMAGNE
Téléphone +49 2333 911-0
Télécopie +49 2333 911-444
Site internet www.febi.com
E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008]

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun
Mention d'avertissement Aucun
Mentions de danger H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
Autres dangers Pas de dangers particuliers connus.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 2 / 13

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

| Conc. [%] | Substance |
|--------------|---|
| 1 - <10 | Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304 |
| 1 - <5 | copolymère de méthacrylate EINECS/ELINCS: polymer GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 SCL [%]: 75: Eye Irrit. 2: H319 |
| 0,25 - <1 | 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol CAS: 1218787-32-6, EINECS/ELINCS: 620-540-6, Reg-No.: 01-2119510877-33-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1C: H314 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, Facteur M (toxicité aiguë): 10, Facteur M (chronique): 1 |
| 0,001 - <0,1 | 3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine EINECS/ELINCS: 939-485-7, Reg-No.: 01-2119974116-35 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, Facteur M (toxicité aiguë): 100, Facteur M (chronique): 1 |

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.
contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hydrocarbures non brûlés.

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de soufre (SOx).

Oxyde d'azote (NOx).

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 3 / 13

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.
Le produit est combustible.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 4 / 13

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

| |
|---|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités |
| CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX |
| VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , brouillard d'huile |

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

| |
|--|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,73 mg/m ³ |
| Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³ |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,97 mg/kg bw/day |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,74 mg/kg bw/day |
| 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6 |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,96 mg/m ³ |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 420 µg/kg bw/day |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 522 µg/m ³ |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 150 µg/kg bw/day |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 150 µg/kg bw/day |
| 3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 4.9 mg/m ³ (AF= 25) |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0.7 mg/kg bw/d (AF= 100) |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0.74 mg/m ³ (AF= 50) |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 250 µg/kg bw/day |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 250 µg/kg bw/day |

PNEC

| |
|--|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg food |
| 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6 |
| Eau douce, 0,214 µg/L |
| Eau de mer, 0,021 µg/L |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1500 µg/L |
| Sédiment (Eau douce), 1.692 mg/kg sediment dw |
| Sédiment (Eau de mer), 0,169 mg/kg sediment dw |
| Sol, 5 mg/kg soil dw |
| Ingestion (alimentaire), 2 mg/kg food |
| 3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine |
| Eau douce, 0,84 µg/L (AF= 50) |
| Eau de mer, 0,084 µg/L (AF= 500) |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1,3 mg/L (AF= 10) |
| Sédiment (Eau douce), 3,19 mg/kg dw (AF= 1) |

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 5 / 13

| |
|---|
| Sédiment (Eau de mer), 0.32 mg/kg dw (AF= 10) |
| Sol, 1.59 mg/kg dw (AF= 1) |

8.2 Contrôles de l'exposition

| | |
|--|---|
| Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques | Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. A noter une limite générale pour brouillard d'huile. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA. |
| Protection des yeux | S'il y a risque d'éclaboussure: lunettes de protection (EN 166:2001) |
| Protection des mains | Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3). |
| Protection corporelle | vêtement de protection léger |
| Divers | Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau. |
| Protection respiratoire | Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387) |
| Risques thermiques | Pas d'information disponible. |
| Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement | Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. |

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 6 / 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-------------------------------|
| État physique | liquide |
| Forme | liquide |
| Couleur | jaune clair |
| Odeur | caractéristique |
| Seuil olfactif | non applicable |
| Valeur du pH | Non applicable |
| Valeur du pH [1%] | Non applicable |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C] | Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair [°C] | 190 |
| Inflammabilité | oui |
| Limite inférieure d'explosion | Pas d'information disponible. |
| Limite supérieure d'explosion | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes | Non |
| Pression de vapeur/pression de gaz [kPa] | Pas d'information disponible. |
| Densité [g/cm³] | 0,86 (15°C) |
| Densité relative | Non déterminé |
| Densité de versement [kg/m³] | Non applicable |
| Solubilité dans l'eau | non miscible |
| Solubilité autres solvants | Pas d'information disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Pas d'information disponible. |
| Viscosité cinématique | 35,9 mm²/s (40°C) |
| Densité de vapeur relative | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion [°C] | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammation [°C] | Pas d'information disponible. |
| Temp. de décomposition [°C] | Pas d'information disponible. |
| Caractéristiques des particules | Non applicable |

9.2 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 7 / 13

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort
Acides forts
Composés fortement basiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 8 / 13

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

| |
|---|
| Produit |
| oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

| |
|--|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw |
| 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6 |
| LD50, oral, rat, 1200 - 2000 mg/kg bw |
| NOEL, oral, rat, 5 mg/kg bw/day |
| 3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine |
| LD50, oral, rat, 200 - 2000 mg/kg bw |
| NOAEL, oral, rat, 50 mg/kg bw/day |

Toxicité dermique aiguë

| |
|---|
| Produit |
| dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

| |
|--|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| LD50, dermique, lapin, > 2000 - 5000 mg/kg bw |
| 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6 |

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par inhalation

| |
|--|
| Produit |
| inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

| |
|--|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| LC50, inhalatoire, rat, 2,18 - 5,53 mg/L air 4h, 4h |
| 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6 |

Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Pas de classification.

Méthode de calcul

| |
|--|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| œil, non irritant |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Pas de classification.

Méthode de calcul

| |
|--|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| dermique, non irritant |

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 9 / 13

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

| |
|--|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| dermique, non sensibilisant |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|--|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| inhalatoire, aucun effet nocif observé |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|---|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m ³ (subacute), aucun effet nocif observé |
| LOAEL, dermique, Souris, 100 mg/kg bw/day (chronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6 |
| NOAEL, oral, Chien, 13 mg/kg bw/day |

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|--|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| in vitro, négatif |

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

| |
|--|
| Substance |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d, aucun effet nocif observé |

- Développement

Pas d'information disponible.

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations

Aucun

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 10 / 13

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| Substance |
|---|
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8 |
| NOELR, (14d), poisson, 1 g/L |
| LL50, (96h), Invertebrates, 10 g/L |
| LL50, (96h), poisson, 100 mg/L |
| 2,2-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6 |
| LC50, (24h), Danio rerio, >0.29 mg/L (OECD 203) |
| EC50, (24h), Daphnia magna, 0.21 mg/L (OECD 202) |
| EC10, (21d), Daphnia magna, 10.7 µg/L (OECD 211) |
| EC10, (72h), Daphnia magna, 34.1 µg/L (OECD 201) |
| 3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine |
| LC50, (96h), poisson, 2.14 mg/L |
| EC50, (72h), Algae, 82.7 - 86.8 µg/L |
| EC10, (21d), Invertebrates, 1.22 - 1.28 mg/L |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|--|-------------------------------|
| Comportement dans les compartiments de l'environnement | Non déterminé |
| Comportement dans les stations d'épuration | Non déterminé |
| Biodégradabilité | Pas d'information disponible. |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 11 / 13

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.
Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

130205*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102
150104

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 12 / 13

14.4 Groupe d'emballage

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Transport routier vers ADR/RID | Non applicable |
| Transport fluvial (ADN) | Non applicable |
| Transport maritime selon IMDG | Non applicable |
| Transport aérien selon IATA | Non applicable |

14.5 Dangers pour l'environnement

| | |
|--------------------------------|-----|
| Transport routier vers ADR/RID | Non |
| Transport fluvial (ADN) | Non |
| Transport maritime selon IMDG | Non |
| Transport aérien selon IATA | Non |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|--|
| PRESCRIPTIONS DE CEE | 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707 |
| - Commentaire relatif aux composants | Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). |
| - annexe XIV (REACH) | Le produit ne contient pas $\geq 0,1\%$ de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) |
| - annexe XVII (REACH) | Le produit contient $\geq 0,1\%$ de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75 |
| RÈGLEMENTS DE TRANSPORT | Le produit fait l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 3 |
| RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): | ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024) |
| - Observer les restrictions d'emploi | Non applicable |
| - VOC (2010/75/CE) | 0 % |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 05.11.2024, Révision 04.11.2024

Version 14.0. Remplace la version: 13.1

Page 13 / 13

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ()

Positions modifiées

2.1, 2.2, 3.2, 4.2, 5.2, 8.1, 8.2, 9.1, 11.1, 12.1, 12.2, 15.1, 16.1, 16.2, 16.3